Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260902-20260905-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DENIEL, PREMIER ADJOINT

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 28 août 2026

PRESENTS : Guy DENIEL – Sylvie LE QUEAU – Alexandre CROCHET – Lindsay COMBAULT – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS — Michel MORVAN-CHATELIER (arrivée à 18 h 11) – Charlotte DARMOIS – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉES : Valérie BESNARD (procuration à Guy DENIEL) – Camille DROFF (procuration à Lindsay COMBAULT).

Madame Lindsay COMBAULT été élue Secrétaire de séance.

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI.

Monsieur Guy DENIEL, Maire adjoint, informe l'Assemblée que depuis plusieurs années maintenant l'agent qui travaille à l'agence postale a été engagé, avec le service intérim, sur un taux de 22,5 heures par semaine.

Or, sur le tableau des emplois le poste est ouvert à 24 heures par semaine.

Il convient donc de mettre en conformité le temps de travail effectif de l'agent avec le tableau des emplois. Cela n'aura aucun impact sur l'agent travaillant actuellement à l'agence postale.

Monsieur le Maire adjoint sollicite l'autorisation du Conseil pour changer, sur le tableau des emplois, le taux horaire de l'agent travaillant à l'agence postale, de 24 heures à 22,5 heures par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de changer, sur le tableau des emplois, le temps de travail hebdomadaire de l'agent de l'agence postale de 24 heures à 22,5 heures sans changement de temps de travail effectif de l'agent concerné.

AUTORISE LA MAIRE à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260902-20260905-DE

Pour copie conforme au registre,

LE MAIRE ADJOINT LA SECRÉTAIRE

Guy DENIEL Lindsay COMBAULT

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture